

209C0476
FR0004026714-FS0202

31 mars 2009

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

AVANQUEST SOFTWARE

(Euronext Paris)

Par courrier du 27 mars 2009, complété par un courrier du 30 mars, la société Oddo Asset Management (1) (12 boulevard de la Madeleine, 75009 Paris), agissant pour le compte d'OPCVM dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 17 mars 2009, les seuils de 5%, 10% et 15% du capital et des droits de vote de la société AVANQUEST SOFTWARE et détenir, à cette date et au 27 mars 2009, pour le compte desdits OPCVM, 2 073 732 actions AVANQUEST SOFTWARE représentant autant de droits de vote, soit 15,04% du capital et des droits de vote de cette société (2).

Ce franchissement de seuils résulte de la souscription par le déclarant, par l'intermédiaire de deux FCPI, à l'augmentation de capital de la société AVANQUEST SOFTWARE (3).

(1) Contrôlée par Oddo & Cie.

(2) Sur la base d'un capital composé de 13 785 212 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

(3) Cf. prospectus visé par l'AMF sous le numéro 09-038 du 17 février 2009.